

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 31 (1902)
Heft: 12

Artikel: Pédagogie et sténographie [suite]
Autor: Gremion, J.-M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1041161>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

le 5^{me} titre du V^{me} livre des Décrétales : *De Magistris*. Sixte-Quint l'institua formellement par la Constitution : *Immensa*.

Léon XII étendit sa juridiction, surtout en ce qui concerne les Etats de l'Eglise, par la bulle : *Quod divina Sapientia* de 1824.
(A suivre.)

E.-F. SINGY, licencié en philosophie.

PÉDAGOGIE ET STÉNOGRAPHIE

(Suite)

3^o *Entre les mains d'un maître intelligent, la sténographie constitue un procédé pédagogique appelé à rendre de réels services à l'école.* — Quand on parle de sténographie à quelques instituteurs, on reçoit uniformément une des réponses suivantes :

Je suis trop vieux pour apprendre la sténographie, on n'apprend plus à mon âge... C'est trop difficile, les programmes sont déjà assez chargés, inutile d'y ajouter encore une nouvelle matière..., la sténographie ne me servira à rien, à quoi bon l'apprendre et l'enseigner à mes élèves, je n'ai pas de temps à perdre..., que deviendra l'orthographe avec votre sténographie ? etc., etc. Ces réponses constituent des préjugés. Que la sténographie rende des services aux Chambres parlementaires dans le commerce, aux cours universitaires où il faut prendre beaucoup de notes, dans l'armée même, on le concède volontiers, mais à l'école primaire, c'est impossible. Vouloir introduire la sténographie à l'école, c'est une utopie.

Avant de rejeter, de parti pris, cette idée nouvelle chez nous, il convient de l'examiner d'un peu près. De nombreuses expériences ont été faites en France, dans le canton de Neuchâtel et ailleurs ; toutes concluent à l'utilité de la sténographie à l'école. Avant d'exposer les avantages de cet enseignement, réfutons d'abord une des objections citées plus haut, les autres tomberont d'elles-mêmes en face de la méthode et des procédés suivis par la sténographie. — Comment voulez-vous introduire la sténographie à l'école primaire, alors que les programmes sont déjà surchargés ? — La chose paraît difficile, pour ne pas dire impossible, au premier examen. Et pourtant nous répondrons que loin de surcharger encore les programmes, la sténographie les allège. Que sont les quelques heures consacrées à l'étudier en comparaison du temps qu'elle fait gagner. Nous dirons même que la sténographie peut s'apprendre sans consacrer des heures spéciales à cette branche. Lorsque les enfants arrivent à l'école, nous armons leurs doigts inexpérimentés d'un crayon, nous leurs faisons tracer des bâtons et des ronds qui, le plus souvent, ne lui disent rien. C'est là une opération ennuyeuse et assommante au premier chef. Evidemment, il faut savoir tracer ces lignes pour, plus tard, tracer les lettres de l'écriture ordinaire, mais il n'est pas moins vrai que cette manière de procéder peut dégoûter l'enfant de l'instruction et de l'école. Pourquoi ne pas donner un sens, une signification à ces bâtons et à ces ronds ? Pourquoi ne pas les vivifier du souffle de la pensée ? C'est ce que font les instituteurs sténographes. Ces lignes droites ou courbes, juxtaposées, groupées

avec facilité, représentent les sons et les articulations, les mots jaillissent, la pensée surgit, l'intelligence est illuminée. De cet amas informe de bâtons et de ronds qui rend l'étude odieuse à l'enfant, les sténographes font sortir le mouvement, l'intérêt et la vie. La sténographie n'est donc pas une matière nouvelle puisqu'elle peut s'apprendre en quelques jours en exerçant la main des jeunes élèves à tracer les éléments de l'écriture ordinaire et du dessin.

Abordons maintenant la méthode et les procédés employés à l'école primaire avec des élèves connaissant la sténographie. Nous verrons en même temps les avantages qu'on en retire. Nous ne pourrions mieux faire, dans ce but, que de reproduire ici quelques extraits du compte-rendu analytique d'une importante conférence pédagogique sur la sténographie scolaire, donnée à Lille, le 31 janvier 1901, par M. David, président de la Société française d'enseignement par la sténographie¹. Voici donc les principaux points de ce compte rendu, véritable plaidoyer en faveur de la sténographie.

Le conférencier n'ignore point la difficulté de la tâche des instituteurs ; s'il vient les engager à introduire la sténographie dans leur enseignement, c'est parce qu'il considère cette étude, non comme une surcharge, mais comme un allègement. Après avoir défini la sténographie dans son sens général, il précise ce qu'on entend par l'enseignement de la sténographie à l'école. Pour nous, membres de l'enseignement, la sténographie n'est pas l'art de reproduire la parole ; c'est simplement une écriture phonétique. Ce qui nous frappe dans cette écriture et ce qui nous intéresse, c'est que son alphabet se compose de signes très élémentaires comme la ligne droite et le cercle, que chacun de ces signes représente toujours le même son, qu'on n'y rencontre ni lettres nulles, ni équivalences, ces deux grandes difficultés de l'écriture usuelle ; que par suite elle est très facile à apprendre et à la portée des intelligences les moins développées. Aussi, M. le Directeur de l'école normale d'Alby pouvait-il écrire en 1897 : « J'ai fait appliquer la méthode sténographique à des enfants de 5 à 6 ans qui ne savaient encore ni lire, ni écrire et j'ai été frappé des résultats obtenus au bout d'un mois. Les enfants lisent et écrivent des phrases très simples en très peu de temps. » L'orateur fait la critique de l'enseignement du français, il montre la prépondérance de l'orthographe dans les programmes, le néant des résultats obtenus et cite cette parole de M. Jules Payot : « Si les élèves apprennent l'orthographe, ce n'est pas par la dictée, mais malgré la dictée. » La méthode qu'il recommande consiste à supprimer, si ce n'est complètement, du moins dans une large mesure, la dictée, la copie, la plupart des exercices grammaticaux pour les remplacer par la lecture expliquée, la leçon de français et la traduction de textes sténographiques.

Pour la dictée orthographique, la perte de temps et les inconvénients sont considérables ; en effet, pour se faire entendre de toute la division à laquelle il s'adresse, le maître doit élever la voix, dicter lentement, se répéter deux ou trois fois, par conséquent se fatiguer beaucoup ; et notez que ces dictées faites à haute voix pendant une demi-heure, d'abord au cours moyen, puis au cours élémentaire, gênent dans leur travail les élèves auxquels elles ne s'adressent pas. Mais cet exercice a d'autres inconvénients : d'abord

¹ Ce compte rendu a paru dans le numéro du 1^{er} avril 1901 du *Nord sténographique*.

il se trouvera toujours des élèves pour lesquels on ira trop vite et qui seront obligés de se hâter ; ils écriront très mal et leur main prendra des habitudes fâcheuses ; puis, comme le maître, en dictant, ne peut leur laisser assez de temps pour réfléchir, ils écriront au hasard ce qu'ils croient entendre : solécismes, contresens, et le reste. Qu'est-ce que la dictée dans ces conditions, sinon un exercice consistant à faire commettre des fautes pour avoir occasion de les corriger. Ne vaudrait-il pas mieux les prévenir ? Avec la version sténographique, il en est autrement ; l'instituteur écrit ou fait écrire au tableau, avant la classe, le texte sténographique à traduire, ou bien il met un recueil autographié en sténographie entre les mains des élèves ; c'est la dictée mise tout entière sous leurs yeux au lieu de leur être jetée par bribes dans l'oreille. Ce procédé, en dispensant le maître de dicter, lui fait gagner au moins une demi-heure par jour, qu'il peut consacrer soit à une leçon dans un autre cours, soit à aider dans leur traduction les élèves les moins avancés.

Mais ce n'est là que le moindre de ses avantages. Le texte sténographique peut donner lieu à une lecture expliquée ; or, la lecture expliquée, tout le monde le reconnaît, est le meilleur mode d'enseignement de la langue ; on peut aussi analyser ce texte logiquement et grammaticalement avant de le donner à traduire ; s'il se rencontre des noms propres, des mots difficiles ou dont l'orthographe résulte d'une règle inconnue des élèves, on les écrit orthographiquement au tableau, puis, si l'on veut, on fait traduire oralement, c'est-à-dire épeler à vue. L'exercice orthographique ainsi préparé, les élèves se mettent à traduire en silence. Traduire la sténographie, c'est exécuter le même travail qu'écrire sous dictée ; dans les deux cas, c'est représenter des sons par des formes graphiques, mais la traduction s'opère dans de meilleures conditions avec notre système ; les enfants comprennent bien le sens du texte ; ils ont vu, lu, épelé les mots ; ils travaillent avec une vitesse proportionnée à leur aptitude et à leur dextérité.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, l'écriture au tableau du texte sténographique peut être évitée en employant un recueil autographié en sténographie. Ce recueil permet de donner des devoirs orthographiques dans la famille : on explique le texte, en classe ; la traduction se fait à la maison et le lendemain a lieu, en classe, la correction. Un autre avantage de ces recueils, c'est qu'ils peuvent donner lieu à des traductions orales, ce qui est très précieux à l'approche des examens, ou pour des élèves très avancés. Ce procédé permet de revoir beaucoup de textes en peu de temps, et d'éviter le travail fastidieux des dictées qui pour cinq ou six mots présentant des difficultés problématiques, obligent à en écrire des centaines.

Voici l'opinion d'un homme dont on ne contestera pas la compétence, M. Carré, inspecteur général honoraire : « Je n'ai jamais été hostile à la sténographie, et même après l'inspection d'une école du Jura, celle de Mouchard, où j'avais été frappé des résultats qu'obtenait l'instituteur grâce à ce procédé, j'avais eu l'intention d'entreprendre une campagne en faveur de la sténographie à l'école primaire ; mais j'ai été distrait par d'autres soins, et le temps m'a manqué. Je le regrette, parce que je suis persuadé que la Société française d'enseignement défend une idée juste, pratique, qui, mise en œuvre, rendrait de réels services. »

(A suivre.)

J.-M. GREMION, *inst.*

